



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - JUIN/JUILLET 2027

PAIEMENT EXIGÉ ENTRE LE 18 ET LE 21 MAI 2027 (en mairie de 9h00 à 11h30)- Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS

Règlement à l'ordre de : régie cantine et services periscolaires de Mansle -les-Fontaines

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile : portable : travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : JUIN/JUILLET 2027

- repas x 3,30 € =	€	semaine 22	semaine 23	semaine 24	semaine 25	semaine 26	Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	
- repas x 4,80 € =	€	1 3 4	7 8 10 11	14 15 17 18	21 22 24 25	28 29 1 2	

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30
- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux
- 3,70 € : pour les résidents des autres communes
- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents